

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 12/2016-2021

DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RC82 ET LE CRÉATION D'UNE PISTE MIXTE DE MOBILITÉ DOUCE

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis n° 12/2016 était composée des membres suivants :

Madame	Joan OSWALD	CDC
Messieurs	Alexandre JAGGI	CDC
	José SCHEIDEIGGER	CDC
Madame	Béatrice GITERA	PS
Messieurs	Yves BESSON	PS
	Ernest RÜEGGER	ROLC
Madame	Christa BÄHLER	ROLC présidente-rapporteur

Cette commission a tenu séance au Bâtiment Administratif de Chisaz le 17 novembre 2016.

Etaient également présents Madame Nathalie Jaton, Municipale en charge du dossier, accompagnée de M. Toledano, Chef du service Infrastructures et Travaux. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour avoir répondu avec compétence à toutes les questions posées par les commissaires.

OBJET DU PRÉAVIS

Après que le Conseil communal ait accepté en novembre 2015 le crédit d'étude pour le réaménagement de la RC 82 et la création d'une piste mixte de mobilité douce, on arrive maintenant à la phase suivante qui sollicite le crédit de construction pour cet objet.

LE PROJET

Il s'agit d'un projet qui est conduit en partenariat avec les communes d'Ecublens, de Chavannes-près-Renens, de l'EPFL et de l'Etat de Vaud.

Bien que nous n'ayons finalement pas d'emprise sur la totalité, la commission a regardé la globalité du projet pour avoir une vue d'ensemble avant de se pencher sur le tronçon qui concerne le territoire de Crissier et pour lequel ce crédit de construction est demandé.

Tous les commissaires sont convaincus de l'importance stratégique de réaménager cet axe fort qui relie Crissier à la route cantonale R1 près du lac en passant par les Hautes Ecoles. D'autant plus que notre commune va accueillir de plus en plus d'étudiants avec tous les

projets de construction d'habitation qui leurs sont destinés et qui sont, ou déjà fonctionnel ou prévus.

Un point par rapport à la mobilité douce qui ne touche qu'indirectement Crissier, nous a interpellé. La bande cyclable est interrompue entre le Pontet et le Crochy où les cyclistes devront se réinsérer dans le trafic. Cela peut, malgré la relativement courte distance poser des problèmes au niveau de la sécurité des utilisateurs. Malheureusement, les espaces à disposition ne permettent pas de l'éviter.

En revanche, sur le territoire de Crissier, il y aura une piste mixte piétons-vélos en zone sécurisée, séparée de la route.

Pour ce faire, il fallait une bande d'un terrain privé. La Municipalité a pu négocier un arrangement avec les propriétaires, l'hoirie Bussy-Lévy, pour passer par une servitude de passage public. A la place d'un dédommagement pécuniaire, la commune maintiendra le droit de bâtir en gardant le volume de construction sur le terrain complet. Puis, vu que la commune va arboriser et entretenir toute la longueur de cette nouvelle piste cyclable, cela enlèvera l'obligation de planter des arbres pour les propriétaires de ce bien foncier en cas constructions futures. De plus, la commune s'est engagée de traiter le dossier en priorité lors d'une demande de mise en valeur des terrains.

Il y avait une interrogation quant aux éventuelles passages de canalisations sous ce bout de route à réfectionner. Les responsables de la commune se sont penchés sur le sujet mais ne connaissant pas encore les éventuels futurs projets, ils préfèrent attendre pour connaître les besoins exacts avant faire des traversées pour ces terrains non-encore exploités. D'autant plus que ces traversées vont pouvoir se faire à une profondeur de 3 à 4 m sans avoir besoin de toucher, ni à la route proprement dit, ni à sa nouvelle surface.

Un commissaire a posé une question sur la possibilité de poser des panneaux solaires sur les candélabres d'éclairage pour exploiter une source d'énergie renouvelable. Mais il semble que ce système ne pourra pas fournir la puissance d'énergie et l'intensité nécessaire en continuité pour pouvoir correctement et durablement illuminer ce passage. En outre, les batteries pour stocker l'énergie solaire ne tiennent qu'environ deux ans et leur recyclage est très cher. Même le bilan écologique pour fabriquer ces panneaux solaires n'est pas très positif.

FINANCEMENT - BUDGET

La commission a soulevé que, par rapport au préavis de la demande du crédit d'étude, le pourcentage de participation à la facture totale du projet a baissé pour notre commune de 8,03 % à 3,24%. Cette diminution est due au fait que les autres communes concernées ont subi de mauvaises surprises, surtout au niveau des carrefours avec feux de signalisation, qui ne peuvent pas être maintenus ou mis à jour comme initialement prévu, mais devront être entièrement renouvelés. De ce fait, leurs budgets, et en découlant leurs pourcentages, ont fortement augmenté tout en diminuant la participation globale pour Crissier.

Seul le poste éclairage public a augmenté de 12,6 % à 21,45 % (à Chf 184'888.-). Pour illuminer correctement la route ainsi que la zone mixte piétons-vélos, il fallait finalement doubler le nombre des luminaires. On utilisera l'axe existant mais l'éclairage sera neuf.

Crissier ne participe que sur les travaux effectués sur son territoire.

Nous avons de la chance de construire à neuf sur Crissier. Cela permet d'avoir un budget stable sans mauvaise surprise.

RÉPARTITION DES COÛTS DE LA PISTE DE MOBILITÉ DOUCE

Les frais pour la zone mixte ont été initialement prévu 50 % Crissier, 50 % l'Etat. Finalement, la piste de mobilité douce a été reconnue de première importance par le canton. Elle sera alors prise en charge entièrement par l'Etat. Reste un 25 % pour la partie trottoir-piétons pour Crissier.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les montants prévus dans le budget de fonctionnement ont suscité des questions. Ils ont semblé relativement élevés :

Pour le traitement de la zone herbeuse et arbres, le montant de 10'000.-/an s'appuie sur une soumission et les 20'000.-/an pour l'entretien et le nettoyage de la piste mixte sont basés sur les résultats des objets similaires déjà en fonction dans la commune.

PLAN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Pour remettre un peu en mémoire le mécanisme du calcul de la péréquation intercommunale, la commission a relevé les effets qui permettront à la commune de récupérer les dépenses pour le génie civil et la signalisation de la route (sur 30 ans). Cette partie des frais, environ 55 % (297'000.- Chf) de la facture globale, rentre dans la partie thématique du fond "Routes" du canton et nous sera déduite du montant dû par la commune à la péréquation.

Les 45 % (243'000.- Chf) restant sont des frais non-thématiques tels que les plantations, éclairage etc, qui seront prélevés dans la réserve pour investissements futurs..

CONVENTION

La commission tient à relever avec satisfaction l'engagement de la Municipalité, appuyé par le chef de service en charge du dossier, pour garder le contrôle sur les travaux et le budget qui concerne directement la commune de Crissier.

Conclusion de la commission :

Convaincue du bien-fondé du concept présenté, c'est à l'unanimité que les membres de la commission vous recommandent, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis n° 12/2016-2021 et d'accorder à la Municipalité le crédit de construction pour le réaménagement de la RC82 et la création d'une piste mixte de mobilité douce d'un montant de Chf 540'000.- TTC.

Crissier, le 20 novembre 2016

Pour la commission
La présidente-rapporteur


Christa Baehler